



ELECTION DE LA DELEGATION DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE LORS DE LA REUNION DES CLUBS NATIONAUX

-

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes dont le délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale se déroule en deux temps :

- **Une première élection aura lieu lors de la réunion des clubs nationaux du 7 novembre 2020.**
- La seconde élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2020.

L'appel à candidature pour la **première élection du 7 novembre 2020** est ouvert **du 1er octobre 2020 2020 au 16 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Ligue de Football des Pays de la Loire, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : 172 bd des Pas Enchantés, 44230 St Sébastien/Loire.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des [Statuts de la F.F.F.](#),
- l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : voir page suivante.



ELECTION DES REPRESENTANTS DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

REUNION DES CLUBS NATIONAUX DU 7 NOVEMBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 16 octobre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation des clubs nationaux de la Ligue ».

Je soussigné(e)

• Déclare me porter candidat(e) à l'élection de la délégation des représentants des Championnats nationaux Seniors Libre de la Ligue lors de la réunion des clubs Nationaux.

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE

Fait à le

Rappel : le candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article [13.2 des Statuts de la Ligue](#).

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, une copie d'une pièce d'identité.